(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication : **2 724 098**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national : **94 10518**

(51) Int Cl[6] : A 47 F 10/02, 3/06

(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

(22) **Date de dépôt :** 01.09.94.

(30) **Priorité :**

(43) **Date de la mise à disposition du public de la demande :** 08.03.96 Bulletin 96/10.

(56) **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire :** *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

(60) **Références à d'autres documents nationaux apparentés :**

(71) **Demandeur(s) :** *MEDIA 6 GESTION SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE* — FR.

(72) **Inventeur(s) :** SURTEL JEAN FRANCOIS.

(73) **Titulaire(s) :**

(74) **Mandataire :** LORDONNOIS.

(54) DISPOSITIF DE COMPARTIMENTAGE TRANSVERSAL REGLABLE POUR ETAGERES.

(57) Ce dispositif de compartimentage d'étagère de présentation d'articles ou de produits est constitué par des séparations (S) coulissantes dont l'extrémité frontale est pourvue inférieurement d'un profilé (8) en "U" inversé destiné à chevaucher, de manière coulissante, les ailes d'une section en "U" formée par le rebord montant (1) du plateau (4) de l'étagère (E) et l'aile extérieure (6) d'un profilé angulaire (2) dont l'autre aile (3) est fixée sous le plateau (4) de manière à pouvoir coulisser transversalement à celui-ci lorsque l'on agit sur un moyen de rapprochement (V) sur lequel est engagé un moyen d'écartement (7) disposé pour contraindre l'aile (6) du profilé angulaire (2) à s'écarter du rebord (1) du plateau (4) lorsque le profil (8) en "U" inversé de la séparation est engagé en chevauchement sur ces derniers et que cette séparation doit être immobilisée à la position choisie, le moyen de rapprochement (V) étant libéré jusqu'à supprimer tout effort de rapprochement entre le rebord (1) et l'aile (6).

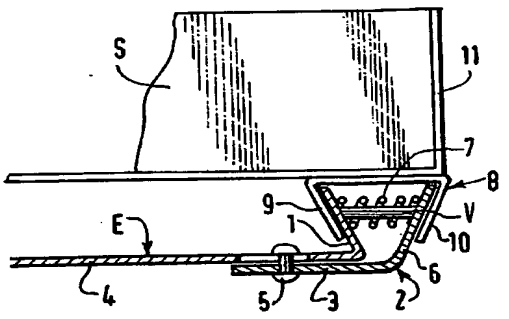

FR 2 724 098 - A1

BNSDOCID: <FR_____2724098A1_I_>

La présente invention se rapporte à un dispositif de compartimentage transversal et réglable à la demande pour étagères de présentation d'articles ou de produits. Plus particulièrement, elle concerne un tel dispositif de compartimentage constitué de séparations et de glissières de support d'articles ou de produits, montées de manière coulissante et immobilisables sur les parties frontales profilées d'étagères sans nécessiter des moyens de fixation.

Actuellement, par exemple dans les supermarchés, les articles ou produits destinés à la vente sont présentés sur des étagères compartimentées au moyen de séparations pourvues de pattes qui sont engagées à la demande dans des trous de réglage poinçonnés en séries et équidistants les uns des autres dans le plateau et/ou les rebords des étagères. Il s'avère que ce dispositif de compartimentage connu présente certains inconvénients en ce sens qu'il est nécessaire, à chaque changement de gabarit d'article ou de produit, de démonter des séparations voisines pour les écarter entre elles, ou les rapprocher l'une de l'autre, puis de les remonter et les immobiliser en utilisant des moyens de fixation, ce qui est assez mal aisé à exécuter et occasionne une certaine perte de temps dans le travail du personnel chargé du remplissage des étagères.

En conséquence, la présente invention a pour but de remédier à la majeure partie des inconvénients présentés par de tels dispositifs de compartimentage connus et de fournir des étagères ne comportant plus de trous perforés pour positionner les séparations, d'où une économie d'usinage, mais présentant des parties frontales profilées sur lesquelles peuvent être engagées, de manière coulissante, et immobilisées à la demande par simple pression d'appui, les extrémités correspondantes de séparations et/ou de glissières de support d'articles ou de produits.

Ainsi, selon la présente invention, le dispositif de compartimentage pour étagères, qui en fait l'objet, constitué de séparations et de glissières de supports d'articles ou de produits montées de manière à pouvoir coulisser et à être positionnées et immobilisées à la demande sur des parties frontales profilées d'étagères, sans nécessiter des moyens de fixation, est remarquable par le fait que la partie frontale et longitudinale de l'étagère devant être compartimentée comporte un rebord à profil angulaire montant et est pourvue, inférieurement, d'un profilé angulaire à aile montante disposée parallèlement à ce rebord et séparée de celui-ci par au moins un moyen d'écartement, ainsi qu'au moins un moyen de rapprochement et que chaque séparation de compartimentage et chaque guide de support d'articles ou de produits sont pourvus, en dessous de leur extrémité correspondant au rebord frontal de l'étagère, d'un profilé, en "U" inversé, adapté pour pouvoir être engagé en chevauchement et coulisser sur ce rebord frontal et sur l'aile du profilé angulaire parallèle longitudinalement à ce rebord lorsqu'ils sont rapprochés l'un de l'autre, le moyen d'écartement étant contraint par le moyen de rapprochement pour réduire l'écartement, cet

assemblage étant tel que le profilé en "U" inversé, ainsi que la séparation et/ou le guide qui le porte, sont immobilisés, à l'emplacement désiré, sous l'effort fourni par le moyen d'écartement lorsque la pression de rapprochement du profilé angulaire en direction du rebord, exercée par le moyen de rapprochement, est supprimée.

De manière plus spécifique et selon la présente invention, le rebord à profil angulaire montant et le profilé angulaire à aile montante, disposée parallèlement à ce dernier, sont pliés de manière présenter entre eux une section transversale en forme de queue d'aronde dont les côtés sont divergents en direction du haut, le profilé en forme de "U" inversé de l'extrémité d'une séparation et/ou d'un guide ayant ses ailes pliées de manière convergente entre elles pour correspondre à la section transversale en queue d'aronde afin d'empêcher l'enlèvement des séparations par soulèvement.

Dans un mode de réalisation plus simple, mais découlant du mode précédent, le rebord montant est plié à angle droit par rapport au plateau de l'étagère et le profil angulaire, inférieur et parallèle à ce rebord, a son aile extérieure inclinée vers l'extérieur pour former avec ce rebord une section en demi-queue d'aronde, le profilé supérieur, en "U" inversé, ayant son aile intérieure normale à son âme et son aile extérieure inclinée vers l'intérieur pour former une section correspondante en demi-queue d'aronde.

A noter que chaque séparation est constituée par un profilé en "T" inversé dont l'extrémité frontale correspondant à celle de l'étagère est pourvue, au-dessus de l'aile extérieure du profilé en "U" inversé, d'une plaque de butée pour les produits ou articles, et dont l'extrémité arrière comporte une partie repliée vers le bas et située en appui sur le rebord arrière montant du plateau de l'étagère.

Dans un autre mode de réalisation, le rebord frontal du plateau est constitué par un profilé tubulaire de section quadrilatérale et le profilé angulaire parallèle à ce dernier est également constitué par un profilé tubulaire de section identique, ces profilés tubulaires pouvant être écartés sous la contrainte d'au moins un moyen d'écartement et rapprochés sous l'effet d'au moins un moyen de rapprochement, le profilé inférieur de chevauchement de l'extrémité correspondante d'une séparation ou d'un guide étant en forme de "U" inversé à ailes parallèles.

Dans un autre mode de réalisation, découlant du mode précédent mais plus simplifié, le rebord frontal du plateau de l'étagère est également constitué par un profilé tubulaire de section quadrilatérale et le profilé angulaire, parallèle à ce dernier, comporte une aile extérieure montante inclinée vers l'extérieur afin que celle-ci, avec le côté intérieur du profilé tubulaire constitue une section en forme de demi-queue d'aronde, le profilé en "U" inversé,

inférieur à l'extrémité correspondante de la séparation ou du guide ayant son aile intérieure normale à son âme et son aile extérieure inclinée vers l'intérieur suivant la même pente que celle de l'aile extérieure du profilé angulaire.

Par ailleurs, selon la présente invention, le moyen d'écartement peut être constitué par un ressort à boudin comprimé ou un ressort à lame comprimé, ou encore une came d'excentrage. Le moyen de rapprochement, pour sa part, peut être constitué par un organe fileté à son extrémité engagée dans le rebord d'étagère et épaulé à son autre extrémité correspondant au profilé angulaire, cette extrémité traversant librement ce profilé mais son épaulement prenant appui sur l'extérieur de celui-ci.

A noter que, pour permettre d'exercer un effort de rapprochement entre le rebord d'étagère et le profilé angulaire parallèle à celui-ci afin de diminuer l'écartement entre eux soumis à la contrainte d'au moins un moyen d'écartement sous forme d'un ressort comprimé, chaque ressort est engagé sur un moyen de rapprochement constitué par une tige filetée fixée, à une de ses extrémités, dans le rebord d'étagère et dont l'autre extrémité traverse librement l'aile extérieure du profilé angulaire, cette extrémité étant pourvue d'un écrou moleté ou portant une poignée de rotation. Dans un autre mode, chaque ressort est engagé sur une vis passant librement dans un trou traversant l'aile extérieure du profilé angulaire avec sa tête en appui sur l'extérieur de l'aile et dont l'extrémité filetée est vissée dans un trou taraudé correspondant du rebord d'étagère.

Dans un autre mode de réalisation, chaque moyen d'écartement comporte un moyen de rapprochement et est constitué sous forme d'un seul et unique organe du genre de vis ayant ses deux extrémités filetées à des pas contraires l'un de l'autre, une des extrémité étant engagée dans un orifice taraudé du rebord d'étagère et l'autre extrémité étant engagée dans un orifice taraudé du profilé angulaire externe, cette dernière extrémité étant commandée en rotation dans un sens ou dans l'autre suivant que l'on désire une action d'écartement ou une action de rapprochement.

D'autres caractéristiques de la présente invention apparaîtront de la description suivante de modes de réalisation de dispositifs de compartimentage, représentés schématiquement dans les dessins ci-joints, dans lesquels:

- la figure 1 montre une étagère compartimentée par des séparations coulissantes selon la présente invention;

- la figure 2 est une vue en perspective partielle d'une extrémité d'immobilisation de séparation;

- la figure 3 est une vue partielle, en coupe transversale, d'une séparation montée sur la partie frontale d'une étagère;

- la figure 4 est une vue partielle en perspective et en coupe transversale d'un guide de support d'articles ou de produits pourvu d'un poussoir pour ceux-ci;

- la figure 5 est une vue partielle en perspective d'un autre mode de réalisation d'un guide en position démontée, selon la présente invention;

- la figure 6 est une coupe transversale du mode de réalisation de la figure 5, avec le guide en position montée.

Comme on le voit dans les figure 1 à 4, l'étagère "E" est compartimentée par des séparations "S", selon un mode de réalisation de la présente invention. L'étagère "E" a sa partie frontale pourvue d'un rebord angulaire 1, dressé vers le haut, et d'un profilé angulaire 2 dont une aile 3 est située en dessous du plateau 4 de l'étagère et maintenue coulissante sous celui-ci par un rivet 5, l'autre aile 6 de ce profilé étant située longitudinalement et parallèlement au rebord 1, mais écartée de celui-ci sous la contrainte d'un moyen d'écartement constitué par un ressort comprimé 7. Ce ressort est engagé sur un moyen de rapprochement constitué par une vis "V" dont l'extrémité de tête est engagée librement dans l'aile 6 avec sa tête en appui sur l'extérieur de celle-ci, son autre extrémité filetée étant vissée en regard dans le rebord 1.

En ce qui la concerne, chaque séparation "S" est constituée par un profilé de section en "T" inversé qui est pourvu, en dessous de son extrémité frontale correspondant à celle de l'étagère (E) d'un profilé 8 en forme de "U" inversé adapté pour chevaucher le rebord 1 du plateau 4 de l'étagère et l'aile 6 du profilé angulaire 2 inférieur à ce plateau.

A noter que, pour parfaire l'immobilisation de chaque séparation "S" ou de guide "G" (voir figure 4) de support d'articles ou de produits, le rebord 1 du plateau 4 d'étagère, ainsi que l'aile 6 du profilé angulaire 3 sont pliés vers le haut de manière divergente afin de former une section en queue d'aronde, les ailes 9 et 10 du profilé 8 d'extrémité à cheval sur cette section étant pliées vers le bas de manière convergente pour former une section en queue d'aronde correspondante.

Par ailleurs, chaque séparation est pourvue, à son extrémité frontale supérieure d'une plaque de butée 11 d'articles ou de produits "P", chaque guide "G", outre une plaque de butée 12, étant pourvu d'un poussoir 13 adapté pour déplacer la colonne de produits vers la plaque 12 au fur et à mesure de la prise d'un produit par un consommateur. En outre, pour faciliter le coulissement droit des séparations "S" et des guides "G", chacun de ceux-ci est

pourvu à son extrémité arrière d'une partie 14 rabattue vers le bas, en appui sur le rebord arrière 15 du plateau 4 de l'étagère.

Le figures 5 et 6 montrent un autre mode de réalisation de dispositif de compartimentage d'étagère selon la présente invention. Dans ces figures, des parties semblables à celles des figures 1 à 5 portent les mêmes références.

Dans ce mode de réalisation, le rebord frontal du plateau d'étagère "E" est remplacé par un profilé tubulaire rectangulaire 16 et le profilé angulaire inférieur à ce plateau est remplacé par un second profilé tubulaire rectangulaire 17, ces deux profilés étant écartés l'un de l'autre par un ressort comprimé 7. En ce qui le concerne, le profilé inférieur 8 de l'extrémité frontale d'une séparation "S" ou d'un guide "G" est sous forme d'un "U" droit inversé adapté pour chevaucher les deux profilés tubulaires et dont les ailes droites 18 et 19 encadrent les côtés extérieurs de ces derniers.

REVENDICATIONS

1.- Dispositif de compartimentage transversal pour étagères de présentation d'articles et de produits, constitué de séparations et de glissières pour ceux-ci, montées de manière à pouvoir coulisser longitudinalement sur l'étagère qui les porte et être positionnées et immobilisées à la demande sur cette dernière sans nécessiter des moyens de fixation, lequel dispositif est caractérisé par le fait que la partie frontale et longitudinale de l'étagère (E) devant être compartimentée comporte un rebord (1) à profil angulaire montant et est pourvue, inférieurement, d'un profilé angulaire (2) à aile montante (6) disposée parallèlement à ce rebord (1) et séparée de celui-ci par au moins un moyen d'écartement (7) ainsi qu'au moins un moyen de rapprochement (V) et que chaque séparation (S) de compartimentage et chaque guide (G) de support d'articles ou de produits sont pourvus, en dessous de leur extrémité correspondant au rebord frontal (1) de l'étagère, d'un profilé (8), en "U" inversé, adapté pour pouvoir être engagé en chevauchement et coulisser sur ce rebord frontal (1) et sur l'aile (6) du profilé angulaire (2) parallèle longitudinalement à ce rebord lorsqu'ils sont rapprochés l'un de l'autre, le moyen d'écartement (7) étant contraint par le moyen de rapprochement (V) pour réduire l'écartement, cet assemblage étant tel que le profilé en "U" inversé, ainsi que la séparation (S) et/ou le guide (G) qui le porte, sont immobilisés, à l'emplacement désiré, sous l'effort fourni par le moyen d'écartement (7) lorsque la pression de rapprochement du profilé angulaire (2) en direction du rebord (1), exercée par le moyen de rapprochement (V), est supprimée.

2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le rebord (1) à profil angulaire montant et le profilé angulaire (2) à aile montante (6), disposée parallèlement à ce dernier, sont pliés de manière présenter entre eux une section transversale en forme de queue d'aronde dont les côtés sont divergents en direction du haut, le profilé en forme de "U" inversé de l'extrémité d'une séparation et/ou d'un guide ayant ses ailes pliées de manière convergente entre elles pour correspondre à la section transversale en queue d'aronde afin d'empêcher l'enlèvement des séparations par soulèvement.

3.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le rebord montant (1) est plié à angle droit par rapport au plateau (4) de l'étagère (E) et le profil angulaire (2), inférieur et parallèle à ce rebord, a son aile extérieure (6) inclinée vers l'extérieur pour former avec ce rebord (1) une section en demi-queue d'aronde, le profilé supérieur (8), en "U" inversé, ayant son aile intérieure (9) normale à son âme et son aile extérieure (10) inclinée vers l'intérieur pour former une section correspondante en demi-queue d'aronde.

4.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque séparation (S) est constituée par un profilé en "T" inversé dont l'extrémité frontale correspondant à celle de

l'étagère est pourvue, au-dessus de l'aile extérieure (10) du profilé (8) en "U" inversé, d'une plaque de butée (11) pour les produits ou articles, et dont l'extrémité arrière comporte une partie (14) repliée vers le bas et située en appui sur le rebord arrière (15) montant du plateau (4) de l'étagère.

5.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le rebord frontal du plateau (4) de l'étagère (E) est constitué par un profilé tubulaire (16) de section quadrilatérale et le profilé angulaire parallèle à ce dernier est également constitué par un profilé tubulaire (17) de section identique, ces profilés tubulaires pouvant être écartés sous la contrainte d'au moins un moyen d'écartement (7) et rapprochés sous l'effort d'au moins un moyen de rapprochement (V), le profilé inférieur (8) de chevauchement de l'extrémité correspondante d'une séparation (S) ou d'un guide (G) étant en forme de "U" inversé à ailes parallèles.

6.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le rebord frontal du plateau (4) de l'étagère (E) est également constitué par un profilé tubulaire (16) de section quadrilatérale et le profilé angulaire (2), parallèle à ce dernier, comporte une aile extérieure (6) montante inclinée vers l'extérieur afin que celle-ci, avec le côté intérieur du profilé tubulaire constitue une section en forme de demi-queue d'aronde, le profilé (2) en "U" inversé, inférieur à l'extrémité correspondante de la séparation (S) ou du guide (G) ayant son aile intérieure (9) normale à son âme et son aile extérieure (10) inclinée vers l'intérieur suivant la même pente que celle de l'aile extérieure (6) du profilé angulaire (2).

7.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le moyen d'écartement peut être constitué par un ressort à boudin comprimé ou un ressort à lame comprimé, ou encore une came d'excentrage.

8.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le moyen de rapprochement, pour sa part, peut être constitué par un organe fileté à son extrémité engagée dans le rebord d'étagère et épaulé à son autre extrémité correspondant au profilé angulaire, cette extrémité traversant librement ce profilé mais son épaulement prenant appui sur l'extérieur de celui-ci.

9.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque moyen d'écartement est sous forme d'un ressort comprimé (7) dans lequel est engagée une tige filetée (V), constituant le moyen de rapprochement, fixée à une de ses extrémités dans le rebord (1) d'étagère et dont l'autre extrémité traverse librement l'aile extérieure (6) du profilé angulaire (2), cette extrémité étant pourvue d'un écrou moleté ou portant une poignée de rotation.

10.- Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait que chaque ressort (7) est engagé sur une vis passant librement dans un trou traversant l'aile extérieure (6) du profilé

angulaire (2) avec sa tête en appui sur l'extérieur de l'aile et dont l'extrémité filetée est vissée dans un trou taraudé correspondant du rebord (1) d'étagère.

11.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque moyen d'écartement comporte un moyen de rapprochement et est constitué sous forme d'un seul et unique organe du genre de vis ayant ses deux extrémités filetées à des pas contraires l'un de l'autre, une des extrémité étant engagée dans un orifice taraudé du rebord d'étagère et l'autre extrémité étant engagée dans un orifice taraudé du profilé angulaire externe, cette dernière extrémité étant commandée en rotation dans un sens ou dans l'autre suivant que l'on désire une action d'écartement ou une action de rapprochement.

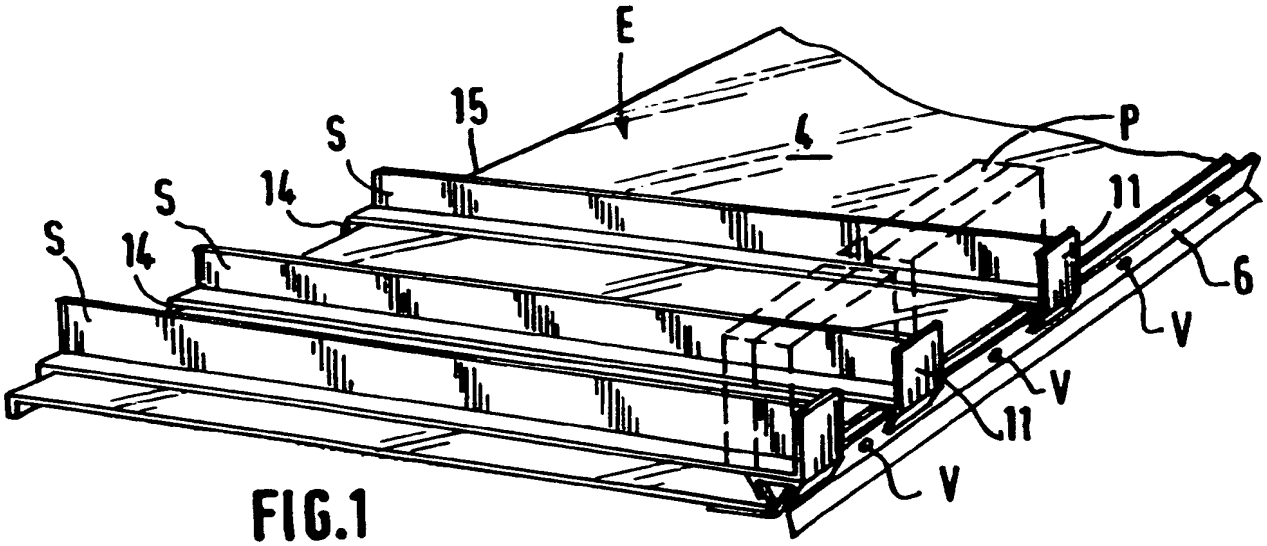

FIG.1

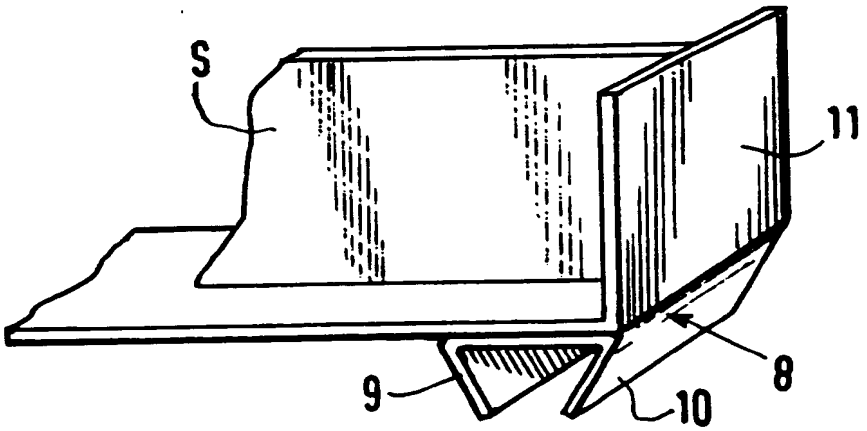

FIG.2

FIG.3

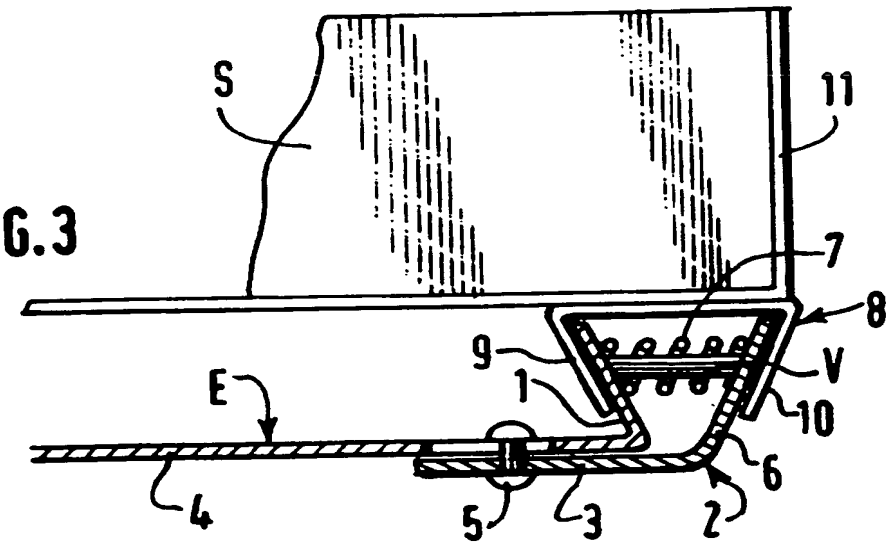

BNSDOCID: <FR_____2724098A1_I_>

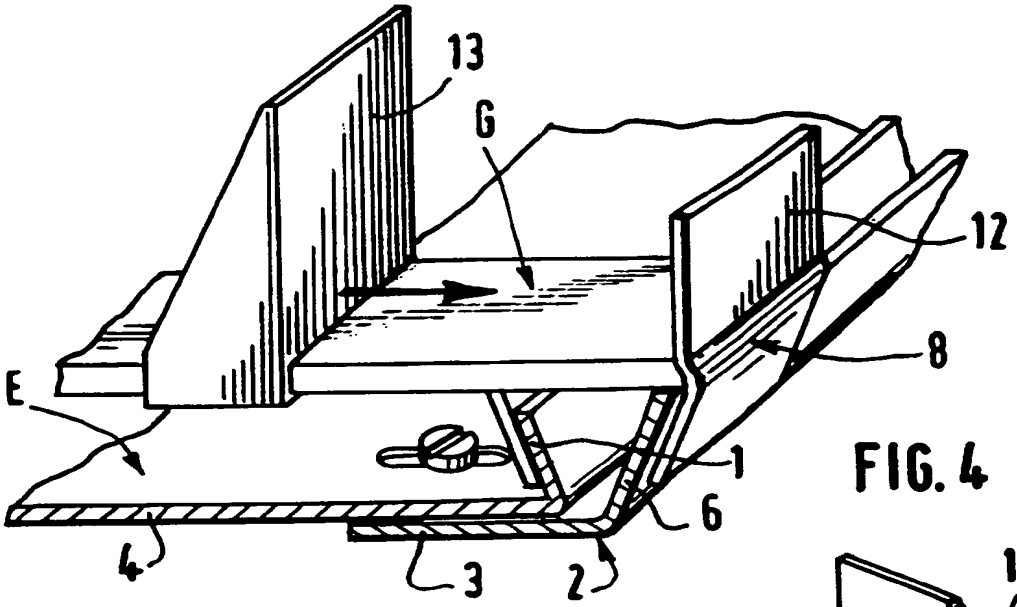

FIG. 4

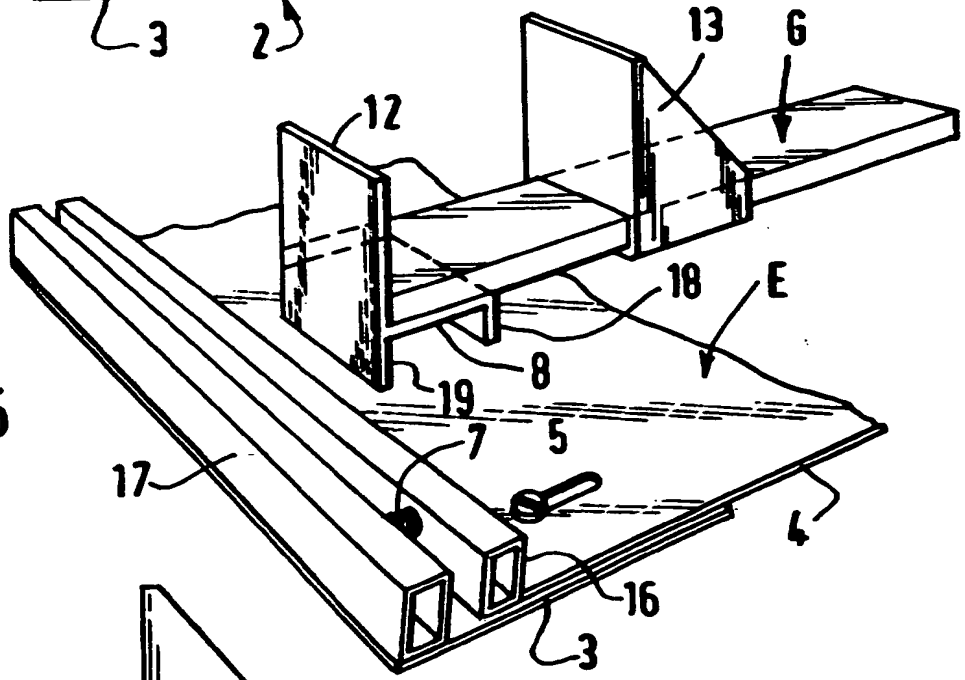

FIG. 5

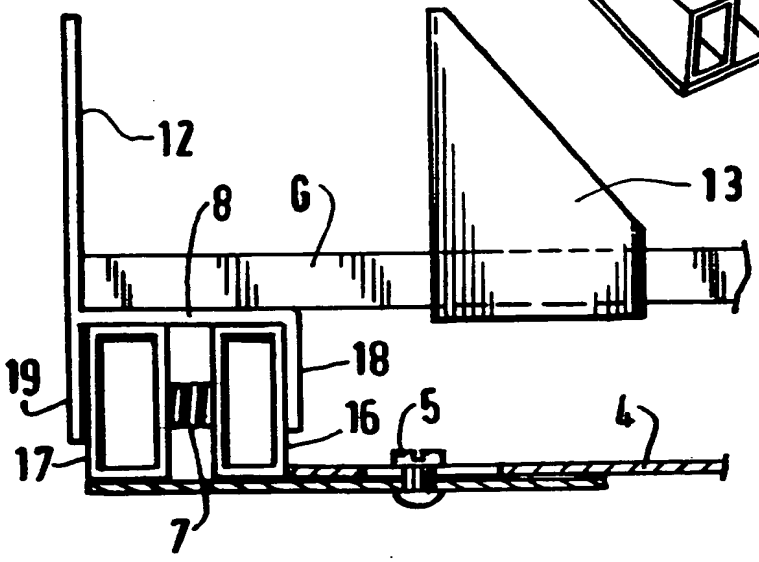

FIG. 6

BNSDOCID: <FR_____2724098A1_I_>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

2724098

N° d'enregistrement national

FA 503888
FR 9410518

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	CH-A-494 003 (SOCIÉTÉ LYONNAISE DE CLASSEMENT) 31 Juillet 1970 * colonne 4, alinéa 4; figures 16-19 *	1
A	US-A-2 538 908 (MCKEEHAN) * revendication 1; figures 1,2,6 *	1,4
A	GB-A-844 324 (EVERTAUT)	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)

A47F
A47B

Date d'achèvement de la recherche: 16 Mai 1995

Examinateur: Jones, C

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

1

BNSDOCID: <FR_____2724098A1_I_>